

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00040

Numéro SIREN : 847 541 851

Nom ou dénomination : 360 IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2022 sous le numéro de dépôt 391

360 IMMO

Société par actions simplifiées au capital de 10 000 euros

Siège social : 15 rue pasteur – 1^{er} étage

25500 MORTEAU

RCS BESANCON 847 541 851

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 JANVIER 2022

Le 11 janvier 2022, à 09h00,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Bruno BELIARD, Président, préside la réunion.

Madame Peggy GINDRAUX assume les fonctions de scrutateur et de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que tous les associés sont présents et représentent la totalité des actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau :

- La feuille de présence ;
- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- Le rapport du Président ;
- La lettre de démission de la Directrice Générale ;
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée ;

Puis, il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Démission de la Directrice Générale ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture de son rapport.

Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constate la démission, pour des raisons personnelles de :

Madame Peggy GINDRAUX
demeurant 25 rue du Doubs – 25500 LES FINS

de son mandat de Directrice générale.

La société remercie Madame Peggy GINDRAUX de son implication au sein de la société durant tout son temps de mandataire social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

313

PG

DEUXIEME RESOLUTION

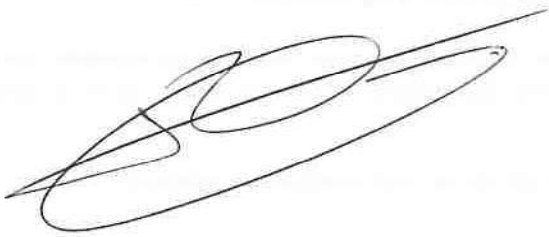
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à son Président ou à tout porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

Le Président



La Secrétaire

